

Conférences invitées 2015

12 janvier 2015 : « Une théorie de la justice doit-elle être réaliste ? », Séminaire de philosophie politique normative, EHESS, org. C. Girard, L. Foisneau, B. Manin, P. Urfalino.

15 janvier 2015 : « Rousseau. Les principes du droit de la guerre. Réponse à Karma Nabulsi », Colloque international « The Laws of War and Military Justice », Institut historique allemand, Paris.

23 janvier 2015 : « C'est quoi, l'Europe ? », Intervention à la bibliothèque Elsa Triolet, Pantin.

3 mars 2015, « Sade à Rome. Conférence-débat avec Pierre-Henry Castel », Université Bordeaux Montaigne (org. S. Demazeux).

19-20 mars 2015 : « « Couper le maître en deux » ? Révolution et réaction dans la lecture althussérienne de Montesquieu », Colloque international sur Louis Althusser, organisé par le GEMR, Paris.

27 mars 2015, « Ce que le peuple veut mais ne voit pas. L'angle mort de la politique et de l'histoire, Journée d'études sur Rousseau, Revue Esprit, org. A. Garapon et M. Foessel, Paris.

L'« acte par lequel un peuple est un peuple » suppose la création d'un sujet politique. Or ce moment de l'institution révèle une difficulté qui a retenu l'attention de nombreux exégètes de Rousseau, de Leo Strauss à Bruno Karsenti en passant par Louis Althusser : si le peuple « veut le bien qu'il ne voit pas », s'il a besoin d'un « guide », il semble y avoir un décalage inhérent à l'acte fondateur, où l'esprit social doit être présupposé. Faut-il en conclure que le pacte crée moins la société politique qu'il ne politise une société réelle ? Là où Louis Althusser condamnait la « fuite en avant dans l'idéologie », là où Leo Strauss considérait que le législateur obscurcit la souveraineté du peuple et la figure rousseauiste de la loi, B. Karsenti décèle le travail de l'histoire dans la théorie. Le législateur apparaît comme un « doxologue », au sens où il analyse les préjugés du peuple pour en faire émerger l'esprit social. Tel Moïse, le législateur laisserait alors le peuple au seuil de la Terre promise, sans mettre en péril sa souveraineté véritable. Cette contribution entend discuter cette interprétation « sociologique » de Rousseau.

17-18 avril 2015 : « Civilization and Emancipation: Europe in the philosophical history of the French Enlightenment », Colloque international « Rethinking the age of Revolutions: new perspectives on the origins of modern political culture », symposium of the eighteenth-century seminar, org. David Bell, Princeton University.

Over some thirty years, much research in the field of postcolonial studies has debunked the very idea of a history of Europe as a civilization. With civilization and colonization as two sides of the same coin, it has seemed only right and proper to demystify the concept of which the West claimed paternity. Europe has been called upon to 'provincialize' itself, in Dipesh Chakrabarty's provocative formulation. In tune with a more general critique of the Enlightenment, in which the advance of Reason always threatens to become the reign of domination, this postcolonial critique had a certain *raison d'être*, in so far as it was necessary to flatten the shaky edifice of a universalism that was nothing other than Eurocentric. But the assaults of 'subaltern studies' also had the effect of denying the reality that Europe was conceived as a civilization at the very time when the critique of its colonization process was beginning to take shape.

23-24 avril 2015, « Preaching against oppression: wars of religion in Hobbes's *Behemoth* », Colloque international « Wars of Religion : past & present », org. Christophe Litwin, Princeton University.

In the XIXth century, Guizot claimed that the English Revolution was at its heart a struggle for liberal freedom against tyrannical government. Yet recently, along with John Morill, a revisionist account of the origins of the civil wars reversed the priority given to constitutional and political matters over religious ones: the English Civil War was not the first modern revolution, but the last of the wars of religion. In this paper, I will focus on

Hobbes's Behemoth in order to sort out these rival readings. In his first dialogue, Hobbes does justice to both the classical and the biblical, the political and the religious, the Republican gentry and the Puritan preachers.

24 avril 2015 : « Who's the fool in political theory ? », « Nuit de la philosophie à New York », Services culturels de l'Ambassade de France à New York, 972 Fifth Avenue.

In Hobbes *Leviathan* as in Shakespeare's *King Lear*, the Fool's insight reveals the fragility of justice and political power. But Hobbes' Fool, contrary to Shakespeare's, is meant to be refuted. This lecture will address the Fool's challenge and Hobbes' reply: how can political power deal with those who are simply *not afraid* and intend to break the laws, threaten the Commonwealth, and may murder the King (or the Republic)? Relying on Hobbes's parable on revolt and regicide, I shall wonder how political power may overcome the risk of oath-breaking, high treason and civil war.

11 mai 2011 : table ronde « Actualité des Lumières », autour de *Penser l'Europe au XVIIIe siècle, commerce, civilisation, empire*, A. Lilti et C. Spector édts., Oxford, 2014 et le *Cambridge Companion on the French Enlightenment* (CUP, 2014).

18-22 mai 2015 : « Venturi et les aventures d'un idéologue piémontais. Dalmazzo Francesco Vasco », séminaire à la Villa Vigoni sur « Franco Venturi », Italie.

30-31 mai 2015 : « Folie ne fait pas droit. Pouvoir et régicide chez Hobbes et Shakespeare », Festival Philosophia, Saint-Emilion.

Cette conférence entend confronter le « Foole » de Hobbes et celui que Shakespeare invoque dans *Le Roi Lear*. Au chapitre XV du *Léviathan*, Hobbes propose en effet une véritable dramaturgie : il met en scène la figure de l'usurpateur campé en « Insensé » (*the Foole*), qui pourrait mettre en péril le pouvoir souverain. Sa question – celle de Shakespeare – est encore la nôtre : que faire de ceux qui ne veulent pas respecter les pactes, de ceux qui n'ont pas peur de ne pas honorer leurs promesses, de ceux qui vivent sans foi ni loi ?

10-11 juin 2015 : « L'équivoque du concept de « mœurs ». La lecture althusserienne de Montesquieu », Colloque sur « les mœurs », org. F. Totto, ENS Lyon.

Dans *Montesquieu. La politique et l'histoire*, Althusser identifie l'angle mort de *L'Esprit des lois*, qui résiderait dans l'équivoque du concept de principe et du concept de mœurs. A la croisée du principe (qui *doit être* pour que les régimes se conservent) et des causes physiques ou morales des institutions, les « mœurs » masquent la contradiction que *L'Esprit des lois* n'a pas pensé jusqu'au bout. Althusser assigne la cause de cette insuffisance à une ignorance de l'économie politique. Cette contribution entend discuter la pertinence de cette critique.

25 juin 2015 : « Couper le maître en deux ? Révolution et réaction dans la lecture althusserienne de Montesquieu », Journée d'hommage à Jean Terrel, Université Bordeaux Montaigne-SPH.

Dans *Montesquieu. La politique et l'histoire*, l'auteur de *L'Esprit des lois* est présenté comme l'inventeur de la science de l'histoire et le précurseur de Marx. Mais la lecture althusserienne demeure ambivalente. A la faveur d'une forme de lecture symptomatique qui s'assigne la tâche de découvrir quel est le « parti pris de Montesquieu » derrière l'apparente objectivité du savant, Althusser décèle un Montesquieu réactionnaire qui est l'autre face du Montesquieu révolutionnaire qu'il a plus tôt célébré. Cette contribution entend évaluer la pertinence d'une telle lecture.

27 juin 2015 : « Une théorie de la justice peut-elle être réaliste ? », Journée d'hommage à Francis Wolff, ENS Paris.

Cette contribution entend montrer qu'une théorie de la justice peut et doit être réaliste, au sens où elle doit comporter une théorie sociale et une théorie de l'évolution historique. Il s'agira d'abord (I) d'examiner les écueils symétriques auquel se heurtent les théories néo-kantiennes et néo-hégéliennes de la justice. Mais si la philosophie politique normative de type rawlsienne et la philosophie sociale honnethienne échouent à produire une articulation satisfaisante de la théorie et des pratiques, il s'avère nécessaire (II) de repenser le rapport de la théorie de la justice

aux sciences sociales, et en particulier aux études empiriques sur les jugements de justice (psychologie, sociologie, économie, voire éthologie). Pourtant, une série de difficultés irréductibles semble là aussi grever le passage de l'expérience aux principes, ce pourquoi je tenterai de cerner, pour finir (III), les deux écueils que doit éviter une théorie réaliste de la justice.

30 juillet 2015 : Keynote adress, Congrès de la société internationale du XVIII^e siècle, Rotterdam.